



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

ABSENT :

Monsieur Thierry MARTIN

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 35

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE - EXERCICE 2020

Romain VACQUIER, Adjoint Délégué,

Présente le Compte Administratif 2020 de la Commune.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section de Fonctionnement

Total des Dépenses 2020	Total des Recettes 2020
8 748 995.54 €	10 937 608.24 €

Résultat de l'Exercice 2020	2 188 612.70 €
Solde de Clôture 2019 reporté	510 931.77 €
Résultat au 31/12/2020	2 699 544.47 €

Section d'Investissement

Total des Dépenses 2020	Total des Recettes 2020
4 231 187.53 €	3 867 216.89 €

Résultat de l'Exercice 2020	-363 970.64 €
Solde de Clôture 2019 reporté	-2 638 928.96 €
Résultat 2020	-3 002 899.60 €
Restes à réaliser en Dépenses	1 952 781.00 €
Restes à réaliser en Recettes	2 229 500.00 €
Solde des restes à réaliser	276 719.00 €
Résultat au 31/12/2020	-2 726 180.60 €
Résultats cumulés au 31/12/2020	-26 636.13 €

Au moment du vote, Liliane BOYER, Maire, quitte la Salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Romain VACQUIER, Adjoint Délégué, après en avoir délibéré, par :

21 pour

7 abstention(s) ((Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOUREL, Monsieur Rémy BRIGNACCA, Madame Jocelyne SATEAU, Monsieur Jean-Michel CHAIB, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND))

Adopte le Compte Administratif de la Ville - Exercice 2020.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.

Pour Copie Conforme.

Contrôle de Légalité

A LE MUY, le 15 avril 2021

Affichage

e. Maire,

Liliane BOYER





MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOUREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

ABSENT :

Monsieur Thierry MARTIN

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 36

**COMPTE ADMINISTRATIF EAU CONVENTION DE GESTION
EXERCICE 2020**

Romain VACQUIER, Adjoint Délégué,

Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2020.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section de l'Exploitation

Total des Dépenses 2020	Total des Recettes 2020
0 €	0 €

Résultat de l'Exercice 2020

0 €

Section d'Investissement

Total des Dépenses 2020	Total des Recettes 2020
13 828.80 €	13 828.80 €

Résultat de l'Exercice 2020

0 €

Au moment du vote, Liliane BOYER, Maire, quitte la Salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Romain VACQUIER, Adjoint Délégué, après en avoir délibéré, par :

25 pour

3 abstention(s) ((Monsieur Jean-Michel CHAIB, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND))

Adopte le Compte Administratif Eau Convention de Gestion Exercice 2020.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.

Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane

Liliane BOYER





MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Remy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

ABSENT :

Monsieur Thierry MARTIN

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 37

**COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT CONVENTION
DE GESTION EXERCICE 2020**

Romain VACQUIER, Adjoint Délégué,

Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2020.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section de l'Exploitation

Total des Dépenses 2020	Total des Recettes 2020
590.95 €	590.95 €

Résultat de l'Exercice 2020

0 €

Section d'Investissement

Total des Dépenses 2020	Total des Recettes 2020
6 032.38 €	6 032.38 €

Résultat de l'Exercice 2020

0 €

Au moment du vote, le Maire, Liliane BOYER, quitte la Salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Romain VACQUIER, Adjoint délégué, après en avoir délibéré, par :

25 pour

3 abstention(s) (Monsieur Jean-Michel CHAIB, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND))

Adopté le Compte Administratif Assainissement Convention de Gestion Exercice 2020.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane BOYER




MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Le Maire, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOUREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Le Maire, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

ABSENT :

Monsieur Thierry MARTIN

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 38

COMPTE ADMINISTRATIF ZAC DES FERRIERES II -
EXERCICE 2020

Romain VACQUIER, Adjoint Délégué,

Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2020.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section d'Exploitation

Total des Dépenses 2020	Total des Recettes 2020
1 589 093.29 €	2 641 461.68 €

Résultat de l'Exercice 2020	1 052 368.39 €
Solde de Clôture 2019 reporté	1 687 125.18 €
Résultat au 31/12/2020	2 739 493.57 €

Section d'Investissement

Total des Dépenses 2020	Total des Recettes 2020
1 794 111.68 €	1 566 445.80 €

Résultat de l'Exercice 2020	-227 665.88 €
Solde de Clôture 2019 reporté	0.00 €
Résultat 2020	-227 665.88 €
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
Reste à réaliser en dépenses	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat au 31/12/2020	-227 665.88 €
Résultats cumulés au 31/12/2020	2 511 827.69 €

Au moment du vote, Liliane BOYER, Maire, quitte la Salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Romain VACQUIER, Adjoint Délégué, après en avoir délibéré par :

25 pour

3 abstention(s) ((Monsieur Jean-Michel CHAIB, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND))

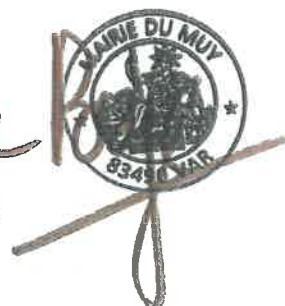
Adopte le Compte Administratif de la ZAC des Ferrières II - Exercice 2020.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Le Maire,


Liliane BOYER



Contrôle de Légalité

Affichage



MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Remy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

ABSENT :

Monsieur Thierry MARTIN

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 39

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Romain VACQUIER, Adjoint Délégué,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2020 du budget principal,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE		AFFECTATION au 1068	Reprise en excédent de fonctionnement reporté au BP 2021 (002)	Reprise en déficit d'investissement reporté au BP 2021 (001)
	EXCEDENT	DEFICIT			
Exploitation	2 699 544.47 €		2 699 544.47 €	0	
Investissement		3 002 899.60 €			3 002 899.60 €

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Romain VACQUIER, Adjoint Délégué, après en avoir délibéré, par :

21 pour (Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Monsieur Rémy BRIGNACCA, Madame Jocelyne SATEAU, Monsieur Jean-Michel CHAIB, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND))
7 abstention(s)

Adopte l'Affectation du Résultat 2020 du Budget Principal.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane Boyer

Liliane BOYER





MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOUREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

ABSENT :

Monsieur Thierry MARTIN

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 40

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - ZAC DES FERRIERES II

Romain VACQUIER, Adjoint Délégué,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2020 du budget de la ZAC des Ferrières II,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

ZAC DES FERRIERES II

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE		AFFECTATION au 1068	Reprise en excédent de fonctionnement reporté au BP 2021 (002)	Reprise en déficit d'investissement reporté au BP 2021 (001)
	EXCEDENT	DEFICIT			
Exploitation	2 739 493.57 €		227 665.88 €	2 511 827.69 €	
Investissement		227 665.88 €			227 665.88 €

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Romain VACQUIER, Adjoint Délégué, après en avoir délibéré, par :

25 pour

3 abstention(s) ((Monsieur Jean-Michel CHAIB, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND))

Adopte l'affectation du Résultat 2020 de la ZAC des Ferrières II.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane BOYER

Liliane BOYER





MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LE MUY**

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

ABSENT :

Monsieur Thierry MARTIN

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 41	CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT
------------------	--

Romain VACQUIER, Adjoint Délégué,

Expose à l'Assemblée :

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 1612-1, L2311-3, et R. 2311-9, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Vu les règles tant législatives que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M14,

Accusé de réception en préfecture 083-218300861-20210414-DB2021-41-DE Date de télétransmission : 20/04/2021 Date de réception préfecture : 20/04/2021
--

Vu le caractère pluriannuel de certaines dépenses d'investissement,

Le Conseil Municipal peut décider la création d'une autorisation de programme de ces travaux avec une planification des crédits de paiement sur plusieurs années. Cette procédure permet d'améliorer le pilotage des engagements pluriannuels tout en permettant de ne mobiliser que les seules ressources nécessaires au paiement de l'exercice.

L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de l'investissement. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à la liquidation complète des travaux. Elle peut être révisée par délibération du Conseil Municipal.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Cette autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. Les crédits de paiement non consommés seront répartis sur les exercices suivants en fonction de l'avancée des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création des autorisations de programme et crédits de paiement ci-dessous :

<i>Libellé de l' AP</i>	<i>Montant AP</i>	<i>CP 2021</i>	<i>CP 2022</i>	<i>CP 2023</i>	<i>CP 2024</i>
<i>Aménagement RDN7</i>	<i>2 640 000 €</i>	<i>30 000 €</i>	<i>110 000 €</i>	<i>1 250 000 €</i>	<i>1 250 000 €</i>
<i>Extension Hôtel de Ville</i>	<i>1 072 556 €</i>	<i>56 040 €</i>	<i>1 016 516 €</i>		
<i>Extension restaurant scolaire Peyroua</i>	<i>302 000 €</i>	<i>92 000 €</i>	<i>210 000 €</i>		
<i>Extension maison de la jeunesse</i>	<i>926 880 €</i>	<i>28 880 €</i>	<i>448 000 €</i>	<i>450 000 €</i>	
<i>Réhabilitation église St Joseph</i>	<i>530 000 €</i>	<i>30 000 €</i>	<i>500 000 €</i>		
<i>Voirie communale</i>	<i>2 012 000 €</i>	<i>500 000 €</i>	<i>756 000 €</i>	<i>756 000 €</i>	
<i>Vidéoprotection</i>	<i>131 600 €</i>	<i>38 000 €</i>	<i>31 200 €</i>	<i>31 200 €</i>	<i>31 200 €</i>

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Romain VACQUIER, Adjoint Délégué, après en avoir délibéré, par :

21 pour

4 contre

((Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Monsieur Rémy BRIGNACCA, Madame Jocelyne SATEAU))

3 abstention(s)

((Monsieur Jean-Michel CHAIB, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND))

Décide de la création des autorisations de programme et crédits de paiement comme indiqué ci-dessus.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.

Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane
Liliane BOYER



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20210414-DB2021-41-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021



MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOUREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

ABSENT :

Monsieur Thierry MARTIN

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 42	BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2021
-----------	---

Romain VACQUIER, Adjoint Délégué,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif de la Commune pour l'Exercice 2021, suivant le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Après avis de la Commission des Finances réunie le 08 avril 2021,

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2021, chapitre par chapitre, adopte :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>9 756 479.00 €</i>	<i>9 756 479.00 €</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>10 958 899.60 €</i>	<i>10 958 899.60 €</i>
<i>ENSEMBLE</i>	<i>20 715 378.60 €</i>	<i>20 715 378.60 €</i>

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Romain VACQUIER, Adjoint Délégué, après en avoir délibéré, par :

21 pour

4 contre ((Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Monsieur Rémy BRIGNACCA, Madame Jocelyne SATEAU))

3 abstention(s) ((Monsieur Jean-Michel CHAIB, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND))

Adopte le Budget Primitif de la Commune de l'Exercice 2021.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.

Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane BOYER
Liliane BOYER





MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 43	BUDGET PRIMITIF DE LA ZAC DES FERRIERES II - EXERCICE 2021
------------------	---

Romain VACQUIER, Adjoint Délégué,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif du Service de la ZAC FERRIERES II pour l'Exercice 2021, suivant le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2021, chapitre par chapitre, est appelé à adopter :

	DEPENSES	RECETTES
<u>EXPLOITATION</u>	2 511 827.69 €	2 511 827.69 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	227 665.88 €	227 665.88 €
<u>ENSEMBLE</u>	2 739 493.57 €	2 739 493.57 €

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Romain VACQUIER, Adjoint Délégué, après en avoir délibéré, par :

26 pour

3 abstention(s) ((Monsieur Jean-Michel CHAIB, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND))

Adopte le Budget Primitif de la ZAC des Ferrières II - Exercice 2021.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Contrôle de Légalité
Affichage

Le Maire,
Liliane BOYER
Liliane BOYER





MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 44	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021
------------------	--

Le Maire,

Rappelle à l'Assemblée les termes de la Loi du 10 janvier 1980 prévoyant la fixation par les Conseils Municipaux des taux d'imposition des Taxes Directes Locales.

L'ensemble des Conseillers Municipaux a eu communication de l'Etat 1259 établi par les Services de la Direction Départementale des Finances Publiques pour l'année 2021.

Taxe directe locale	AVANT	2021
TFPB <i>Part communale</i>	18,00 %	19,00 %
TFPB dont <i>Part départementale</i>	15,49 %	15,49 % (transfert)
VOTE TFPB TOTAL	33,49 %	34,49 %
VOTE TFPNB	58,37 %	58,37 %

TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties)

TFPNB (Taxe foncière sur les propriétés non bâties)

Il est proposé de fixer pour l'année 2021 :

** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 34.49 %*
** Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties 58.37 %*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

22 pour

7 contre ((Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Monsieur Rémy BRIGNACCA, Madame Jocelyne SATEAU, Monsieur Jean-Michel CHAIB, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND))

Fixe pour l'année 2021 :

** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 34.49 %*
** Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties 58.37 %*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane BOYER



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20210414-DB2021-44-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021



MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOUREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 45	CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »
------------------	--

Le Maire,

Expose à l'Assemblée,

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence de nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre

d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites Villes de Demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme par courrier du 6 novembre 2020.

Les collectivités bénéficiaires du dispositif dans le département du Var ont été annoncées le 14 novembre 2020 par la ministre de la cohésion du territoire et des relations avec les collectivités territoriales à l'occasion du comité interministériel aux ruralités.

Il est précisé à l'Assemblée que sur le Territoire de la Dracénie, les communes des Arcs sur Argens, du Muy, de Lorgues et de Salernes, ont été retenues dans le cadre de ce programme « Petites Villes de Demain » et qu'il convient, dans un premier temps, de signer une convention d'adhésion.

La convention d'adhésion Petites Villes de Demain a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites Villes de Demain.

La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention-cadre pluriannuelle valant Opération de Revitalisation du Territoire.

La convention a pour objet :

- *De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;*
- *D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;*
- *De définir le fonctionnement général de la Convention ;*

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20210414-DB2021-45-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021

- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a par ailleurs vocation à s'articuler avec le futur Contrat Territorial de Ruralité, de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'Etat et les Collectivités bénéficiaires au premier semestre 2021.

Cela étant, suivant la volonté de la commune à poursuivre sa politique de développement et de redynamisation de son centre-ville, il est proposé au Conseil Municipal :

- . *De valider la proposition d'adhésion au programme Petites Villes de Demain ;*
- . *D'autoriser Le Maire à signer la convention d'adhésion ci-annexée ;*
- . *D'autoriser Le Maire à effectuer toute autre démarche et signer tout document relatif à cette question.*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

29 pour

- . *Valide la proposition d'adhésion au programme Petites Villes de Demain ;*
- . *Autorise Le Maire à signer la convention d'adhésion ci-annexée ;*
- . *Autorise Le Maire à effectuer toute autre démarche et signer tout document relatif à cette question.*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane BOYER



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20210414-DB2021-45-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20210414-DB2021-45-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021



MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOUREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 46

REGULARISATION FONCIERE - COLLEGE DE LA PEYROUA

Le Maire,

Expose à l'Assemblée,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 213-3 du code de l'éducation relatif au transfert de propriété des biens immobiliers des collèges au profit des départements ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les dispositions de l'article L.3112-1 autorisant les cessions de propriétés relevant du domaine public entre personnes publiques, sans déclassement préalable ;

Vu la convention du 11 avril 1997 relative à la répartition des dépenses d'investissement entre le Département et les communes concernées par la construction du collège « La Peyroua » au Muy ;

la construction du collège « La
083-218300861-20210414-DB2021-46-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021

Vu l'avis du domaine en date du 20 janvier 2021 ;

Considérant qu'il convient, au vu des éléments susvisés, de procéder à la régularisation foncière du Collège de La Peyroua ;

Il est proposé à l'Assemblée :

- . D'approuver le transfert de droit à titre gratuit en pleine propriété et sans déclassement préalable, au Département du Var, des biens immobiliers du collège situés au lieu-dit « Les Peyrouas » dont l'assiette foncière est composée, après division, d'une parcelle d'une superficie de 8 793 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée section AD n° 287 (telle que figurée sur l'extrait du plan cadastral ci-annexé, emprise « A » avec nouvelle numérotation de parcelle section AD n° 2991).*
- . D'autoriser Le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.*

Il est précisé à l'Assemblée que l'emprise « B » d'une superficie de 4 614 m², sur laquelle est édifié le Gymnase, demeure propriété de la commune (nouvelle numérotation de parcelle section AD n° 2992).

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

29 pour

- . Approuve le transfert de droit à titre gratuit en pleine propriété et sans déclassement préalable, au Département du Var, des biens immobiliers du collège situés au lieu-dit « Les Peyrouas » dont l'assiette foncière est composée, après division, d'une parcelle d'une superficie de 8 793 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée section AD n° 287 (telle que figurée sur l'extrait du plan cadastral ci-annexé, emprise « A » avec nouvelle numérotation de parcelle section AD n° 2991).*
- . Autorise Le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.*

Il est précisé à l'Assemblée que l'emprise « B » d'une superficie de 4 614 m², sur laquelle est édifié le Gymnase, demeure propriété de la commune (nouvelle numérotation de parcelle section AD n° 2992).

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane BOYER



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20210414-DE21-46-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021



MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOUREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 47	VENTE AMIABLE COMMUNE DU MUY / MONSIEUR LUCAS GONZALES ET MADAME MELANIE GONZALES ROSTAGNO LOTS 8 ET 9 - IMMEUBLE DE VILLAGE EN COPROPRIETE SITUÉ 16 ROUTE NATIONALE 7 - CADASTRE SECTION AR NUMERO 163
------------------	--

Le Maire,

Expose à l'Assemblée,

La commune est propriétaire de deux lots dans un immeuble de village en copropriété situé 16 Route Nationale 7, cadastré section AR numéro 163 (plan cadastral ci-annexé).

Ces lots situés aux 2^{ème} et 3^{ème} étages dudit immeuble se composent de la manière suivante :

- . Lot n° 8 : Un appartement avec balcon
 Surface carrez 57,10 m²
 Surface utile 60,40 m²
- . Lot n° 9 : Un grenier partiellement aménagé sous combles
 Surface carrez 20,30 m²
 Surface utile 40,60 m²

Ces deux lots, libres de toute occupation depuis de nombreuses années, sont dans un état global vétuste et inhabitables en l'état.

D'importants travaux de réhabilitation et notamment de mise en conformité sont nécessaires :

- . Vérification et consolidation des maçonneries intérieures et extérieures (planchers, cheminée, conduits d'évacuation, balcon)*
- . Reprise de l'isolation sous charpente*
- . Réfection complète de l'installation électrique*
- . Réfection complète de la plomberie y compris des équipements sanitaires*
- . Remplacement des menuiseries intérieures et extérieures (huisseries, volets bois, etc...)*
- . Travaux d'embellissement*

Cela étant,

Considérant que ce bien appartient au domaine privé de la Commune ;

Considérant que les biens qui constituent le domaine privé de la Commune sont aliénables et prescriptibles ;

Considérant la nature et le coût des travaux de réhabilitation à engager sur le bien ;

Considérant que la commune n'a plus l'utilité de ce bien ;

Considérant l'intérêt de la commune à sortir de cette copropriété ;

Il est proposé de vendre à l'amiable les lots n° 8 et 9 de l'immeuble de village en copropriété situé 16 Route Nationale 7 à Monsieur Lucas GONZALES et Madame Mélanie GONZALES ROSTAGNO au prix de 40 500 euros, après avis du domaine en date du 09 décembre 2019 (avis d'une validité de 18 mois, prorogée pour une durée supplémentaire de 6 mois en date du 11 mars 2021).

Il est précisé à l'Assemblée,

Cette offre d'achat, à hauteur de 40 500 euros, est l'offre la plus élevée enregistrée par la commune (les offres d'achat réceptionnées étant comprises entre 20 000 euros et 40 500 euros) ;

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

29 pour

***DECIDE** de vendre à l'amiable les lots n° 8 et 9 de l'immeuble de village en copropriété situé 16 Route Nationale 7, cadastré section AR numéro 163, à Monsieur Lucas GONZALES et Madame Mélanie GONZALES ROSTAGNO, au prix de 40 500 euros.*

***AUTORISE** Le Maire à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Le Maire,

Lilliane BOYER



Accusé de réception en
M22-2020861-202104-166133 MUY
Date de réception préfecture : 20/04/2021

Contrôle de Légalité

Affichage



MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 48

REGIME INDEMNITAIRE – PERSONNEL COMMUNAL
Redéfinition des fonctions et réévaluation des montants annuels du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois des Attachés territoriaux (catégorie A) Et transposition du RIFSEEP aux Cadres de santé paramédicaux (catégorie A)

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20210414-DB2021-48-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des attachés d'administration des dispositions du décret du 20 mai 2014,

Vu l'Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret du 20 mai 2014,

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 procédant à la création d'une deuxième annexe établissant une équivalence avec des corps de l'Etat bénéficiant du RIFSEEP permettant ainsi aux cadres d'emplois non encore éligibles au RIFSEEP de pouvoir en bénéficier,

Vu la délibération n°2020-67 du 27 juillet 2020 relative au régime indemnitaire du personnel communal RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Vu l'avis du Comité Technique en date du 25 mars 2021,

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de redéfinir les fonctions et de réévaluer les montants annuels du RIFSEEP des cadres d'emplois des Attachés territoriaux catégorie A groupe 2 et de transposer le RIFSEEP aux cadres de santé paramédicaux (catégorie A).

Il est indiqué à l'assemblée que le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité des Fonctions, des Sujétions et d'Expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle : IFSE, part obligatoire,

- Le Complément Indemnitaire Annuel versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent traduits par les entretiens professionnels en référence à l'année N-1 : CIA, part facultative, que la commune souhaite mettre en place dans un souci de mise en œuvre d'une culture de la valeur professionnelle et de l'engagement professionnel au sein de la collectivité.

L'IFSE (l'Indemnité des Fonctions, des Sujétions et d'Expertise)

L'IFSE est une indemnité dont les montants varient en fonction du groupe d'appartenance de l'agent.

Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- ➔ Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,*
- ➔ De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions*
- ➔ Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel*

Il est expressément prévu que les critères professionnels s'appuyant sur les fonctions occupées se baseront sur la fiche de poste officielle et actualisée.

Accusé de réception en préfecture
N° 2021-00014-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021

GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS/EMPLOIS – CRITERES PROFESSIONNELS
Catégorie A – Attachés	
<i>G 1</i>	<i>Fonctions de Directeur Général des Services</i>
<i>G 2</i>	<i>Fonctions de Directeur de pôle (gestion de plusieurs services et d'au moins vingt agents)</i>
<i>G 3</i>	<i>Fonctions de responsable de service, fonctions de coordination pilotage</i>
<i>G 4</i>	<i>Fonctions de chargé de mission, de conception</i>
Catégorie A – Cadres de Santé paramédicaux	
<i>G 1</i>	<i>Fonctions de direction, de coordination de services, de responsable de service</i>
<i>G 2</i>	<i>Fonctions de chargé de mission, de conception, encadrement intermédiaire</i>

L'IFSE (l'Indemnité des Fonctions, des Sujétions et d'Expertise)

GROUPES	MONTANTS MAXIMUMS ANNUELS DE L'I.F.S.E.
Catégorie A – Attachés Territoriaux	
<i>G 1</i>	<i>28 900</i>
<i>G 2</i>	<i>22 950</i>
<i>G 3</i>	<i>11 900</i>
<i>G 4</i>	<i>5 100</i>

Catégorie A – Cadres de Santé paramédicaux	
<i>G 1</i>	<i>15 300</i>
<i>G 2</i>	<i>11 900</i>

Le C.I. A (Complément Indemnitaire Annuel)

GROUPES	MONTANTS MAXIMUMS ANNUELS DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE (C.I.A.) au taux de 100 %
Catégorie A – Attachés Territoriaux	
<i>G 1</i>	<i>5 100</i>
<i>G 2</i>	<i>4 050</i>
<i>G 3</i>	<i>2 100</i>
<i>G 4</i>	<i>900</i>

Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20210414-DB2021-48-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021

Catégorie A – Cadres de Santé paramédicaux	
G 1	2 700
G 2	2 100

Le Conseil Municipal est appelé à décider :

- *de redéfinir les fonctions et de réévaluer les montants annuels du RIFSEEP des cadres d'emplois des Attachés territoriaux catégorie A groupe 2*
- *de transposer le RIFSEEP aux Cadres de santé paramédicaux (catégorie A)*
- *que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par l'assemblée délibérante et inscrits chaque année au budget au chapitre 012 article 64118.*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

29 pour

Décide :

- *de redéfinir les fonctions et de réévaluer les montants annuels du RIFSEEP des cadres d'emplois des Attachés territoriaux catégorie A groupe 2*
- *de transposer le RIFSEEP aux Cadres de santé paramédicaux (catégorie A)*
- *que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par l'assemblée délibérante et inscrits chaque année au budget au chapitre 012 article 64118.*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,
Liliane
Liliane BOYER



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20210414-D82021-48-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021



MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 49

**DEMANDE AUTORISATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU VAR D'IMPLANTATION DE STATUES COMMÉMORATIVES
DE LA LIBERATION DE PROVENCE - ROND POINT ROUTE DE
FREJUS**

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des travaux par le département du Var de réaménagement de l'entrée Est de la commune, à intervenir au 4^{ème} trimestre 2021, un rond-point sera réalisé Route de Fréjus.

Celui-ci sera implanté à hauteur du Mémorial « Rugby force » et de l'Allée des Pins et marquera l'entrée de ville.

La municipalité souhaite solliciter l'autorisation du conseil départemental du Var afin de commémorer la Libération du Muy et de la Provence par l'installation sur ce rond-point de 3 statues de soldats G.I en métal de taille humaine (modèle ci-annexé).

Afin d'assurer la sécurité, les conditions de pose seront soumises pour avis aux services départementaux et il sera pris soin d'enterrer dans les meilleures conditions la dalle béton.

Il est ainsi proposé à l'assemblée :

- *De solliciter le conseil départemental du Var pour l'autoriser à installer 3 statues commémoratives sur le rond-point du projet d'aménagement de l'entrée Est du Muy,*
- *D'autoriser le maire à signer tous documents afférents à ce dossier*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

29 pour

- *Sollicite le conseil départemental du Var pour l'autoriser à installer 3 statues commémoratives sur le rond-point du projet d'aménagement de l'entrée Est du Muy,*
- *Autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.*

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.
Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Contrôle de Légalité
Affichage

Le Maire,

Liliane BOYER





MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 50

CONVENTION POUR LES COUPES DE BOIS PREVUES EN 2021

Gil OLIVIER, adjoint au Maire délégué à la Forêt,

Expose à l'Assemblée :

Le document d'aménagement forestier propose des actions pour la régénération ou l'amélioration des strates arbustives et arborées. Ainsi ce document de gestion prévoit pour cette année 2021 et 2022 des coupes en forêt communale dont le détail est ci-dessous

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha	Volume présumé en m3/ha	Coupe prévue par le document d'aménagement
35	Amélioration bois moyens	20	30	Oui

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur			
			Appel d'offre	Contrat - gré à gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
35	☒	☐	☐	☒	☐	☒	☐	☒

Le Conseil Municipal est invité à :

- 1 - Approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-dessus
- 2 - Demander à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées
- 3 - Valider la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'ONF
4. Donner pouvoir au Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente
5. Autoriser le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues
6. Adresser la présente délibération à M le Préfet pour information et enregistrement.

Demander l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Gil OLIVIER, Adjoint au Maire délégué à la Forêt, après en avoir délibéré, par :

25 pour

4 abstention(s) ((Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Monsieur Rémy BRIGNACCA, Madame Jocelyne SATEAU))

- 1 - Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-dessus
- 2 - Demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées
- 3 - Valide la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'ONF
- 4 - Donne pouvoir au Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente
- 5 - Autorise le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues
- 6 - Adresse la présente délibération à M le Préfet pour information et enregistrement.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.

Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Lilliane BOYER
Lilliane BOYER



Reçu de réception en préfecture
083-2 8300861-20210414-D82021-50-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021



MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 51	CONVENTION DE CONCESSION DE RUCHES EN FORET COMMUNALE DU MUY RELEVANT DU REGIME FORESTIER – Monsieur Alexandre BLAINEAU
------------------	--

Gil OLIVIER, adjoint au Maire délégué à la Forêt,

Expose à l'Assemblée :

Une concession pluriannuelle de dépôt de ruches en forêt communale jusqu'au 31 décembre 2023 est demandée par Monsieur Alexandre BLAINEAU sur les parcelles C 277 lieu-dit Colle Rousse et C 255 pour un rucher de 120 ruches contre une redevance annuelle de 240 euros.

Après l'avis favorable de L'ONF, il convient à présent de signer une convention tripartite dont le modèle est joint à la délibération.

Le Conseil Municipal est invité à :

APPROUVER la convention de concession pour dépôt de ruche entre la Commune du Muy, Monsieur Alexandre BLAINEAU et l'Office Nationale des Forêts annexée à la présente ;

AUTORISER le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Gil OLIVIER, Adjoint au Maire délégué à la Forêt, après en avoir délibéré, par :

25 pour

4 contre ((Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Monsieur Rémy BRIGNACCA, Madame Jocelyne SATEAU))

APPROUVE la convention de concession pour dépôt de ruche entre la Commune du Muy, Monsieur Alexandre BLAINEAU et l'Office Nationale des Forêts annexée à la présente ;

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.

Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane BOYER





MAIRIE de LE MUY

- 83490 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LE MUY

Séance du mercredi 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente – Avenue Sainte-Anne – Le Muy, sous la présidence de Madame Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 avril 2021.

PRESENTS :

Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOUREL, Madame Jocelyne SATEAU, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Céline BONALDI donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Rémy BRIGNACCA donne procuration à Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Jean-Michel CHAIB donne procuration à Monsieur Adrien GAND

Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

2021 - 52	CONVENTION DE CONCESSION DE RUCHES EN FORET COMMUNALE DU MUY RELEVANT DU REGIME FORESTIER – Madame Mélanie PERE
------------------	--

Gil OLIVIER, adjoint au Maire délégué à la Forêt,

Expose à l'assemblée :

Une concession pluriannuelle de dépôt de ruches en forêt communale jusqu'au 31 décembre 2023 est demandée par Madame Mélanie PERE sur les parcelles C 277 lieu-dit Colle Rousse pour un rucher de 40 ruches contre une redevance annuelle de 80 euros.

Après l'avis favorable de L'ONF, il convient à présent de signer une convention tripartite dont le modèle est joint à la délibération.

Le Conseil Municipal est invité à :

APPROUVER la convention de concession pour dépôt de ruche entre la Commune du Muy, Madame Mélanie PERE et l'Office Nationale des Forêts annexée à la présente ;

AUTORISER le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Gil OLIVIER, Adjoint au Maire délégué à la Forêt, après en avoir délibéré, par :

25 pour

4 contre ((Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Monsieur Rémy BRIGNACCA, Madame Jocelyne SATEAU))

APPROUVE la convention de concession pour dépôt de ruche entre la Commune du Muy, Madame Mélanie PERE et l'Office Nationale des Forêts annexée à la présente ;

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre les Membres présents susnommés.

Pour Copie Conforme.

A LE MUY, le 15 Avril 2021

Contrôle de Légalité

Affichage

Le Maire,

Liliane
Liliane BOYER



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20210414-DB2021-52-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021